



## COMPTE RENDU

### CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2021

Présents : S. CREVOISIER, D. DEFAUT, A. DEJEUX, A. FORAY, S. HORY, E. MICHAUD, V. MOMET, P. TACHE, S. VUGRIC.

Excusé : J. VACHET,

Secrétaire de séance : E. MICHAUD.

#### **1 – Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 03 juin 2021.**

Après lecture du compte rendu du conseil municipal du 03 juin 2021, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce compte rendu.

#### **2 – Etude des extincteurs à changer.**

Ce dossier est reporté à un conseil ultérieur faute de devis à présenter.

#### **3 – Lecture des rapports sur le prix et la qualité des services en eau potable, en assainissement collectif et non collectif de la CCVA.**

Considérant le Rapport sur le Prix et la Qualité des Services en eau potable et assainissement transmis par la communauté de commune du Val d'Amour, le conseil municipal prend acte du RPQS 2020.

#### **4 – Affouages 2021 -2022.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le prix du feu à 40 euros.

#### **5 – Pacte de Gouvernance de la CCVA.**

Le Maire présente le Pacte de Gouvernance de la CCVA dans ses grandes lignes.

Le pacte de gouvernance est organisé autour de 7 axes :

- Les fondements politiques et les valeurs communes ;
- La place des élus municipaux dans le fonctionnement des instances et le processus décisionnel intercommunal ;
- La place des communes dans l'action intercommunale ;
- Les modalités de coopération communes / Communauté de communes dans la gestion des projets ;
- La place de la mutualisation ;

- L'articulation du pacte de gouvernance avec les autres documents cadres, et notamment :
  - Le projet de territoire ;
  - Le pacte fiscal et financier ;
- Les outils d'accompagnement du pacte de gouvernance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le pacte de gouvernance de la Communauté de communes du Val d'Amour.

#### **6 – Contrat de l'ONF avec l'Etat pour les années 2021 – 2025.**

---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse le contrat entre l'Etat et l'ONF pour les années 2021 – 2025.

#### **7 – Rappel sur la protection des données dans le cadre du RGPD.**

---

Le Maire rappelle aux élus, que dans le cadre du RGPD 2018, il faut minimiser la collecte d'informations personnelles. Il est interdit d'utiliser les données personnelles à des fins de communication politique et de collecter des données sensibles.

#### **8 – Questions diverses.**

---

- Repas du 11 novembre : Le Conseil Municipal décide de reconduire le repas du 11 novembre aux Jardins Fleuris de Parcey.
- Un exemplaire du ' Le Petit Journal', du 29 juin 1919, avec une illustration de Jodelet a été gracieusement donné par madame Marianne PAGNIER-GÉROUDET de Thonon-Les-Bains. Ce dernier sera encadré et exposé dans la salle du conseil.

La séance est levée à 22 heures.

Le Maire,  
Alain DEJEUX.

